



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-10-2026 /

Dossier complet le : 02-10-2026 /

N° d'enregistrement : 024362/KK P

1 Intitulé du projet

Campagne de recherche en eau par l'intermédiaire de 2 forages de reconnaissances destinés à l'alimentation en eau potable de la commune de Chateaufort (83).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

REGIE DES EAUX DE LA PROVENCE

Raison sociale

regie des eaux de la provence verte

N° SIRET

88168062300041

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERROU

Prénom(s)

GILDAS

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les nouveaux forages de reconnaissance seront implantés sur des parcelles communales dans des zones dépourvues d'habitations. A l'issue de la phase de reconnaissance un seul forage sera transformé en ouvrage d'exploitation. Ce dernier sera destiné à sécuriser la ressource en eau de la commune.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune de Chateauvert une eau potable de qualité, en quantité suffisante au moyen d'un nouvel ouvrage neuf exempt de pollution. . Les secteurs d'implantation des forages ont été sélectionnés au vu des résultats de l'étude hydrogéologique menée sur l'intégralité de la commune. L'implantation des forages a été réalisée sur une analyse multi-critères (profondeur de l'ouvrage, géologie, qualité des eaux, travaux de raccordement, ...). Les 2 zones sélectionnées montrent un débit attendu pour chaque forage d'environ 10 m³/h Les profondeurs estimatives des forages de reconnaissance sont les suivantes : forage 1 : 250 mètres ; forage 2 : 250 mètres

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'entreprise qui sera responsable des travaux de forage n'a pas encore été sélectionnée. La maîtrise d'œuvre des travaux de forage sera assurée par le bureau d'études INGENERIA. Les travaux prévus pour une durée comprise entre 1 et 2 mois seront séquencés en 2 phases. La première phase consistera à la foration de reconnaissance et à la pose du tubage définitif pour le meilleur des trois forages de reconnaissance. La seconde phase consistera à la réalisation d'essais de pompage permettant de définir le potentiel de production du nouvel ouvrage. À la fin des travaux, seul restera un tube d'une hauteur d'environ 50 cm, fermé hermétiquement par un capot métallique cadenassé, en attente des travaux de raccordement et d'équipement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouvrage transformé en forage d'exploitation disposera d'une chambre de comptage et d'un compteur d'eau installé en tête d'ouvrage. Les ouvrages non retenus pour l'exploitation seront comblés conformément aux normes en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce dossier de demande d'examen au cas par cas est préalable, au dossier de déclaration ou d'autorisation qui sera déposé au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.3.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur forage Debit d'exploitation previsionnel	(250, m) (10, m3/h)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les forages sont situes dans le zonage Nco du PLU communal modifie le 30 avril 2026

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les 2 forages de reconnaissance sont situés en dehors de toutes ZNIEFF de type 1 ou 2
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Chateaufort ne fait pas partie d'une commune en zone montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissance sont situées en dehors de toutes zones couvertes par un arrêté de protection biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Chateaufort ne fait pas partie d'une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les forages de reconnaissance sont implantés en dehors de ces zones protégées

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Chateaufort n'est pas concernée par un plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissances sont situées en dehors de tout bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissances sont situées en dehors de tout bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Les forages de reconnaissance sont implantés dans le périmètre de protection éloignée du forage de Bagatelle ou de Chateaufort d'après l'arrêté en date du 21 décembre 2000
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Les forages ne sont pas inscrits dans un site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les forages de reconnaissance sont situés dans la zone Natura 2000 "Val d'Argens" identifiant FR9301626
D'un site classé ?	☐	☒	Les forages ne sont pas situés à proximité de sites classés.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les deux forages de reconnaissance, de profondeurs prévisionnelles de l'ordre de 250 mètres, solliciteront la masse d'eau souterraine FRDG169 « Calcaires et dolomies du Muschlelkalk de l'avant Pays Provençal », dont les états chimique et quantitatif sont qualifiés de bons au SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027. L'usage recherché est l'alimentation en eau potable de la commune de Tourtour. En hypothèse maximale de
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les forages concernent la masse d'eau FRDG169. Les essais provoqueront uniquement un rabattement local et temporaire. Aucune modification durable de la masse d'eau n'est attendue ; les essais permettront de définir un débit d'exploitation compatible avec la ressource.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les forages produiront des déblais de roche naturelle (calcaire et dolomie), d'un volume estimé à 30 m ³ par forage. Ces déblais (cuttings) sont totalement inertes et seront étalés sur place, autour des points de forage à la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de foration ne sont pas déficitaires de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'objectif du projet est d'améliorer l'alimentation en eau de la commune.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Afin d'éviter tout impact sur la faune environnante, les travaux seront réalisés de jour et aucun produit toxique susceptible d'être ingéré par la faune ne sera stocké sur le site. Enfin les travaux s'étendront sur une emprise d'environ 100 m ² clairement délimités.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les forages de reconnaissance sont situés dans le site Natura 2000 FR9301626 « Val d'Argens ». Les travaux auront une emprise ponctuelle et temporaire et ne sont pas susceptibles d'altérer significativement les habitats ou espèces ayant justifié la désignation du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les forages sont situés sur des terrains à dominance de forêts de conifères mais leur emprise est faible (inférieure à 100 m ²). Les défrichements seront évités. La consommation d'espace naturel est donc négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	En phase travaux, les mesures préventives suivantes seront prises : les machines sont inspectées avant l'installation sur site les graisses de tige et huiles hydrauliques sont biodégradables et adaptées à la foration d'ouvrage d'eau les précautions seront prises pour empêcher une pollution aux hydrocarbures.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Les ouvrages sont destinés à la recherche d'une ressource AEP. Les matériaux et produits utilisés seront compatibles avec la réalisation d'ouvrages d'eau ; aucune substance susceptible d'altérer la qualité de la
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Seul un déplacement pour amener et replier la foreuse est prévu. Au besoin des plaques de repartition sont utilisées.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont canotes pour limiter au
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont canotes pour limiter au
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envols de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage ferme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Dans le milieuDurant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de decantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus proche, au
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans le milieu naturel ou dans le thalweg le plus proche après decantation (et filtration si besoin).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas a proximite de tout patrimoine architectural, cultural, archeologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification sur les activites humaines puisque il en est suffisamment eloigne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences du projet seront limitées par le choix d'implantations nécessitant pas de défrichement et par une emprise de chantier réduite au strict nécessaire. Aucun stockage de déchets ou de produits susceptibles d'être ingérés par la faune ne sera réalisé sur site. Le chantier sera maintenu propre et les abords conservés dans un état compatible avec la protection des milieux. Le ravitaillement des engins et les interventions mécaniques seront réalisés, dans la mesure du possible, en dehors des périmètres de protection des captages et sur une aire étanche. Les engins feront l'objet de contrôles réguliers afin de prévenir toute fuite d'hydrocarbures. Les produits présentant un risque de pollution seront stockés sur rétention et un kit anti-pollution sera disponible en permanence sur le chantier. Tout rejet ou dépôt susceptible de polluer les eaux ou les sols sera interdit. Une procédure d'intervention en cas de pollution accidentelle sera définie préalablement au démarrage des travaux. Les eaux issues du forage et des essais de pompage seront décantées avant restitution au milieu naturel, par infiltration sur les terrains avoisinants ou vers les talwegs adaptés. À l'issue des travaux, le site sera remis en état. L'éventuelle utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable ne pourra intervenir qu'après caractérisation quantitative et qualitative de l'eau et réalisation des procédures réglementaires correspondantes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La campagne de recherche en eau au moyen de deux forages de reconnaissance a pour objectif de diversifier et sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Chateaufort, sans augmentation recherchée des prélèvements globaux. Les travaux auront une emprise limitée et temporaire. Les principales incidences potentielles concernent les nuisances de chantier, les risques accidentels de pollution et les perturbations ponctuelles du milieu naturel ; elles seront réduites par les mesures prévues au dossier. Compte tenu du caractère ponctuel des travaux, de l'absence d'impact durable attendu sur la masse d'eau souterraine et des mesures d'évitement et de réduction prévues, le demandeur sollicite la dispense d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LASCOMBES

Prénom **Cyrille**

Qualité du signataire hydrogeologue mandate par la commune

À Aix en provence

Fait le 02-10-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)